

***** BAREME GESTION 2018 *****

TARIFS DES PRESTATIONS
A LA CHARGE DES PROPRIETAIRES

Honoraires de gestion mensuels :

(Calculés sur le montant de l'encaissement mensuel)

| | |
|--------------------|-----------|
| Formule classique* | 7,25 %TTC |
| Formule confort* | 8,5 % TTC |
| Formule sérénité* | 12,5% TTC |

* Voir annexe pour la liste des prestations

Le présent barème est susceptible d'être révisé tous les ans et le taux de T.V.A. est également susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

ANNEXE :
DETAIL DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE

1) **Formule classique** 7,25% TTC

- Quittancement locataire
- Paiement des loyers par virement bancaire
- Régularisation annuelle des charges
- Calcul du prorata et paiement de la taxe des ordures ménagères
- Calcul des augmentations annuelles de loyers
- Compte-rendu mensuel de gérance adressé par courriel
- Déclaration au trésor public des avis de déménagements du locataire
- Information de fin de bail
- Vérification de l'assurance du locataire
- Vérification de la validité du contrat de maintenance chaudière
- Gestion des sinistres dont le coût est inférieur à 1.500€ HT (*supplément à régler pour sinistres > 1500€ HT*)

2) **..Formule confort**8,5% TTC

- **Paiement des appels de charges du syndic**
- **Récapitulatif annuel du compte-rendu de gérance adressé par courriel**
- **Compte-rendu avec photos du suivi de chantier**
- **Préparation à la déclaration des revenus fonciers**

- Quittancement locataire
- Paiement des loyers par virement bancaire
- Régularisation annuelle des charges
- Calcul du prorata et paiement de la taxe des ordures ménagères
- Calcul des augmentations annuelles de loyers
- Compte-rendu mensuel de gérance adressé par courriel
- Déclaration au trésor public des avis de déménagements du locataire
- Information de fin de bail
- Vérification de l'assurance du locataire
- Vérification de la validité du contrat de maintenance chaudière
- Gestion des sinistres dont le coût est inférieur à 1.500€ HT (*supplément à régler pour sinistres > 1500€ HT*)

3) **..Formule Sérénité**12.5% TTC

- **Assurances :**
 - **Propriétaire non occupant**
 - **Garantie des loyers impayés**
 - **Dégradation locative**
 - **Frais de contentieux**
 - **Protection juridique**

- Paiement des appels de charges du syndic
- Récapitulatif annuel du compte-rendu de gérance adressé par courriel
- Compte-rendu avec photos du suivi de chantier
- Préparation à la déclaration des revenus fonciers

- Quittancement locataire
- Paiement des loyers par virement bancaire
- Régularisation annuelle des charges
- Calcul du prorata et paiement de la taxe des ordures ménagères
- Calcul des augmentations annuelles de loyers
- Compte-rendu mensuel de gérance adressé par courriel
- Déclaration au trésor public des avis de déménagements du locataire

- Information de fin de bail
- Vérification de l'assurance du locataire
- Vérification de la validité du contrat de maintenance chaudière
- Gestion des sinistres dont le coût est inférieur à 1.500€ HT (*supplément à régler pour sinistres > 1500€ HT*)

TARIFS PRESTATIONS A LA CHARGE *DES PROPRIETAIRES*

Honoraires d'entremise : 200 € TTC

Frais Divers :

- Visites, constitution du dossier, rédaction Bail 10 € TTC du m²

- Etat des lieux d'entrée 3 € TTC du m²

- Rédaction d'un Bail Commercial 500 € HT

J'accepte les conditions de gestion faisant référence au barème ci-dessus

A Bandol,

Le ____/____/2018

Signature(s) :
Précédée(s) de la mention
« Bon pour accord »

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION 2018

Nos honoraires comprennent:

- L'évaluation de votre bien par Etude Comparative de Marché
- La rédaction du mandat de vente
- La diffusion dans les 33 points de vente ORPI Var
- La parution sur le site ORPI.COM et le site agence.
- La Publicité sur notre Magazine Agence Paris-Mer
- Les visites accompagnées de nos professionnels
- Les comptes-Rendus écrits par mail
- La négociation du prix de vente
- La rédaction du compromis de vente
- La gestion des démarches administratives
- Le regroupement des documents Juridiques (ALUR)
- La transmission de votre dossier chez le notaire
- Le suivi de votre dossier jusqu'à l'Acte de vente

Les honoraires sont exclusivement à la charge du VENDEUR:

| | |
|--------------------------------|---|
| Inférieur à 120.000 € | 9% |
| De 120.001 € à 400.000 € | 7% |
| De 400.000€ à 900.000€ | 6% |
| A partir de 900.000 € | 5% |
| AVIS DE VALEUR | 150€ HT |
| VIAGER | 4% de la valeur estimée de la pleine propriété. |
| Honoraires Minimum | 3.000 € |